

## PNEUS DE GÉNIE CIVIL GARANTIE LIMITÉE

**Pneus dont le diamètre de la jante est entre 20 et 39 pouces**

### **QUI EST ADMISSIBLE À LA GARANTIE?**

Vous êtes admissible aux avantages qu'offre cette garantie limitée si vous êtes l'acheteur original ou son agent autorisé de pneus pour génie civil ou pour niveleuse neufs Goodyear dont le diamètre de la jante est entre 20 et 39 pouces et qui comportent nos numéros de série.

### **QU'EST-CE QUI EST COUVERT ET POUR COMBIEN DE TEMPS?**

La présente garantie limitée couvre tous les pneus Goodyear dont le diamètre de la jante est entre 20 et 39 pouces, présentés pour un ajustement le ou après le 1<sup>er</sup> septembre 2005. Elle est en vigueur durant les quatre années suivant la date de leur achat. Si la date d'achat n'est pas fournie, c'est la date de fabrication indiquée dans le numéro de série qui servira à établir la date de début de la garantie.

### **Couverture**

Si un pneu Goodyear dont le diamètre de la jante est entre 20 et 39 pouces et couvert par la présente garantie limitée devient inutilisable en raison d'une condition couverte par cette garantie, il sera réparé ou remplacé, au choix de Goodyear, par un nouveau pneu comparable Goodyear, escompté au prorata, ou, au choix de Goodyear, fera l'objet d'un crédit adéquat, émis par Goodyear. Le coût imputé au client pour le remplacement sera calculé en multipliant le prix courant du pneu de remplacement Goodyear vendu par le détaillant (taxes exclues), par le pourcentage indiqué dans le tableau suivant. Dans le cas où Goodyear émet un crédit, ce dernier correspondra au rabais qui aurait été inclus dans les frais de remplacement mentionnés ci-dessus.

Usure des pneus dont le diamètre de la jante est de 20 à 39 pouces (Pourcentage de la profondeur non utilisée)									
	0 % à 10 %	11 % à 20 %	21 % à 30 %	31 % à 40 %	41 % à 50 %	51 % à 60 %	61 % à 70 %	71 % à 80 %	81 % à 100 %
DATE D'ACHAT	FRAIS AU CLIENT								
12 mois ou moins	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	60 %	70 %	80 %	100 %
24 mois ou moins	25 %	35 %	45 %	55 %	65 %	75 %	85 %	95 %	100 %
36 mois ou moins	50 %	60 %	70 %	80 %	90 %	95 %	100 %	100 %	100 %
48 mois ou moins	75 %	85 %	95 %	95 %	95 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Plus de 48 mois	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

### **LIMITES DE LA GARANTIE :**

La présente garantie limitée s'applique aux pneus achetés de Goodyear Canada inc., Goodyear Tire & Rubber Company ou Goodyear International Corporation et leurs filiales (« Goodyear »).

Aucun représentant ou détaillant n'a l'autorité de faire des représentations, des promesses, de donner une garantie ou de conclure une entente au nom de Goodyear qui ne soit pas conforme aux présentes.

Aucun pneu, peu importe la qualité de sa fabrication, peut subir une défaillance en service ou autrement devenir inutilisable à cause de circonstances indépendantes de la volonté du fabricant. En aucun cas, la présente garantie limitée a pour but de certifier qu'un pneu ne peut pas devenir inutilisable.

### **CE QUI N'EST PAS COUVERT PAR CETTE GARANTIE**

- Un pneu acheté plus de 48 mois avant qu'on le présente pour un ajustement. Sans preuve de la date d'achat, les pneus fabriqués 48 mois avant d'être présentés pour ajustement ne sont pas couverts.
- Un pneu pour lequel une garantie suppléante a été négociée.
- Une réclamation en raison d'un manque d'uniformité ou en raison d'une vibration d'un pneu acheté plus de six (6) mois avant d'être présenté pour ajustement, ou si la preuve d'achat est inaccessible, plus de six (6) mois après sa date de fabrication.

- Une réclamation en raison d'un manque de rétention d'air d'un pneu acheté plus de trois (3) mois avant d'être présenté pour ajustement, ou si la preuve d'achat n'est pas accessible, plus de trois (3) mois après sa date de fabrication.
- Un pneu usé inégalement ou endommagé en raison de : bris causés par un impact, coupures, séparations dues à une coupure, accrocs, dommages causés par une machine, accident, collision, feu, gonflage inadéquat, surcharge, mauvaise utilisation, abus, négligence, vitesse excessive, dommage à la jante ou causé par une chaîne, ou dommages causés par un état mécanique du véhicule.
- Un pneu fonctionnant au-delà de son facteur tonne-kilomètre-par-heure (TKPH) ou tonne-mille-par-heure (TMPH). Dans ses calculs, Goodyear se sert d'une moyenne de roulement de 4 heures pour TKPH/TMPH. (On peut trouver une description détaillée des cotes TKPH/TMPH dans la publication de Goodyear : Off-The-Road Tires Engineering Data, accessible sur [www.goodyearotr.com](http://www.goodyearotr.com))
- Un pneu fonctionnant au-delà de son facteur de capacité de travail (*Work Capability Factor* -WCF).
- Un pneu fonctionnant dans des utilisations qui sont incompatibles aux spécifications ou aux restrictions de l'équipement.
- Un pneu dont le talon n'est pas adéquatement assis. Des marques de moletage de la jante que l'on trouve autour du bout du talon sont des indices suffisants d'une mauvaise assise.
- Un pneu monté avec des joints toriques qui ne sont pas approuvés par Goodyear pour être utilisés sur un pneu de génie civil.
- Un pneu qui a fait défaut en raison d'une matière ajoutée après sa fabrication (exemple : produits de remplissage, scellant, ballast ou produits d'équilibrage). Si le pneu est retiré du service à cause de ces produits ajoutés, il ne sera pas ajusté.
- Le coût d'une matière ajoutée après la fabrication originale (exemple : produits de remplissage, scellant, ballast ou produits d'équilibrage) peu importe la cause du retrait.
- Réparations ou rechapages.
- **GOODYEAR DÉNIE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE DE COMPATIBILITÉ, DE QUALITÉ MARCHANDE, OU DE COMPATIBILITÉ DANS UN BUT PARTICULIER. LA PRÉSENTE GARANTIE N'INCLUT PAS LA PERTE DE TEMPS, LA PERTE DU TEMPS D'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT, LA PERTE DE PROFITS, LES INCONVÉNIENTS, LE COÛT DE REMPLACEMENT DE L'ÉQUIPEMENT, OU TOUT AUTRE DOMMAGE ACCESSOIRE OU INDIRECT.**

### QUELS SONT VOS DROITS LÉGAUX?

Certaines provinces et certains États interdisent l'exclusion ou la limitation de responsabilité des dommages indirects ou accessoires, de sorte que les limitations et les exclusions ci-dessus ne s'appliquent pas à vous.

## OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE

- A. Vous devez apporter le pneu censé être ajusté chez un détaillant Goodyear autorisé ou un représentant de service Goodyear. Consulter les adresses et les numéros de téléphone des représentants de service Goodyear au verso.
- B. Vous devez payer les taxes et tout autre service demandé au moment de l'ajustement. Pour les pneus importés par un acheteur ou expressément pour lui (ou son agent), la responsabilité de Goodyear se limitera au coût et fret au port d'entrée avant le paiement des droits de douanes sur la valeur du pneu.
- C. Aucune réclamation ne sera recevable à moins que le pneu soit inspecté et qu'une réclamation soit envoyée par voie électronique ou transcrite sur un formulaire de réclamation Goodyear et acheminée vers la base de données d'ajustement OTR de Goodyear par un représentant de Goodyear. Tous les ajustements sont confirmés par courrier.
- D. Le cycle de la machinerie à bord, la charge utile et la productivité doivent être mis à la disposition du détaillant autorisé Goodyear ou du représentant de service Goodyear, si exigé.
- E. Les pneus ajustés peuvent être mis hors service. Disposer du pneu devient la responsabilité de son propriétaire.

## AVERTISSEMENT

Des dommages à la propriété, des blessures graves ou la mort peuvent découler :

- ◆ **D'UNE DÉFAILLANCE CAUSÉE PAR UN SOUS GONFLEMENT OU UNE SURCHARGE :**  
Suivre les directives dans le guide du propriétaire ou sur la plaque-étiquette du véhicule.
- ◆ **D'UNE EXPLOSION DE L'ENSEMBLE PNEU/JANTE À CAUSE D'UN MONTAGE INADÉQUAT :**  
Considérez gonfler les pneus OTR à l'azote pour réduire les risques d'un pneu qui exploserait. Seules des personnes expressément formés doivent monter des pneus en utilisant l'outillage approprié.
- ◆ **DU FAIT DE NE PAS DÉGONFLER TOTALEMENT UN ENSEMBLE SIMPLE OU JUMELÉ AVANT LE DÉMONTAGE :**  
Avant de desserrer les brides de serrage ou les écrous qui retiennent un assemblage roue/jante multi-pièces à un véhicule, il faut toujours dégonfler complètement le pneu monté simple ou les deux pneus sur un ensemble jumelé en enlevant l'obus de valve. Il ne faut jamais enlever un pneu de sa jante à moins que ce dernier ne soit complètement dégonflé. Dans les deux cas, vérifier la tige de la valve en passant un fil de fer au travers chaque tige afin de s'assurer qu'elle n'est pas obturée.
- ◆ **DU FAIT DE SOUDER OU D'UTILISER UNE SOURCE DE CHALEUR DE TOUT GENRE SUR UN ASSEMBLAGE ROUE/JANTE :**  
En aucun cas, il ne faut pas tenter de retravailler, souder ou chauffer des composants d'une jante qui sont craqués, brisés ou endommagés. Remplacer avec des pièces neuves ou des pièces qui ne sont ni craquées, ni brisées ni endommagées, et qui sont de même dimension, du même type et du même fabricant. Consulter le fabricant de la jante relativement aux composants de remplacement adéquats.

**POUR OBTENIR DE L'AIDE OU POUR TROUVER LE DÉTAILLANT GOODYEAR LE PLUS PRÈS :**

Communiquer avec la ligne d'aide Goodyear pour pneus OTR  
1144 E. Market Street  
Akron, OH. 44316  
1 330 796-0610

**BUREAU CANADIEN :**

450 Kipling Ave.  
Toronto, Ontario M8Z-5E1 .....416 201-4300

**BUREAUX GOODYEAR DANS LE MONDE :**

European Manager, EMSS  
Goodyear S.A.  
Avenue Gordon Smith  
L-7750 Colmar-Berg ..... Téléphone 352-8199-2112  
Grand Duchy of Luxembourg ..... Télécopieur 352-8199-2131

Directeur OTR Operations (Japon)  
a/s Goodyear Wingfoot K.K.  
Sankaido Building – 3<sup>rd</sup> Floor  
9-13 Akasaka 1-Chome  
CPO Box 1054 ..... Téléphone 813-5572-7427  
Minatu-Ku Tokyo 107 Japon ..... Télécopieur 813-3583-8267

Directeur général OTR Operations (Asie/Australie)  
Level 2, 460 Church Street  
N. Parramatta, NSW 2151 ..... Téléphone 011-612-9768-6011  
Australia  
..... Télécopieur 011-612-9630-0789

Directeur– Pneus OTR (Inde)  
Mathura Road, Ballabgarth, Haryana – 121004  
Dist. Faridabad India ..... Téléphone 91-129-5069000  
..... Télécopieur 91-129-5069051

Directeur général Pneus OTR (Amérique Latine)  
Goodyear do Brasil – Produtos da Borracha  
Km 128 – Via Anhanguera  
Cep: 13474-900  
Americana – SP ..... Téléphone 55-19-3471-1097  
..... Télécopieur 55-19-3471-1066

EM Tire Manager (Brésil)  
Companhia Goodyear do Brasil – Produtos de Borracha  
Avenida Paulista, 854 – 8/11 andar  
Cep: 01310-913  
Caixa Postal: 1424  
São Paulo – SP  
Brésil ..... Téléphone 55-11-3281-4276

.....Télécopieur 55-11-3281-4432

DirecteurPneus EM Ventes et service (Chili)

c/o Goodyear de Chile S.A.I.C.

Hendaya 60 Piso 9

Las Condes – Santiago .....Téléphone 56-2-530-1888

.....Télécopieur 56-2-530-1333